



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions SENIORS MASCULINS

N° 05

22 et 24 Septembre 2020

Présents : Georges Le Glédic, Alain Le Viol, Daniel Roger, Christian Mongold

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-verbal

La Commission approuve le PV n° 04 du 15 septembre 2020 sans réserve.

2. Modification des plannings des rencontres des clubs Seniors D5

Afin d'améliorer le planning des rencontres des clubs, la Commission a dû apporter des modifications aux calendriers :

- . Groupe A : Piriac Turballe ESM 3
- . Groupe J : St-Viaud Vital Frossay 2

RAPPEL :

La Commission a essayé de conserver les desideratas des clubs dans la mesure des possibilités de la numérotation.

La Commission tient à rappeler que cette saison avec les groupes composés d'un nombre d'équipes différents, il n'est pas toujours possible de satisfaire les desideratas. De plus, certains desideratas formulés ne sont pas

applicables avec les grilles de championnat. Il conviendra de faire des demandes de modification d'horaire ou d'inversion.

Considérant que l'article 8 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins dispose que :

« 1. Les droits d'engagement sont dus par les clubs pour chacune des équipes engagées en Championnat, Challenge et Coupe suivant la division dans laquelle est classée cette équipe pour la saison à venir, suivant le barème fixé par le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique .

Ces droits d'engagement doivent être versés par chèque ou par prélèvement sur le compte du club quand le club a donné une autorisation de prélèvement auprès du District de Football de Loire-Atlantique.

2. Les engagements se font via Footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé par le Comité de Direction du DFLA sera porté au débit du compte du club.

3. L'engagement d'une équipe ne sera retenu qu'autant que les droits en résultant, la cotisation du club et éventuellement le montant de la dette de la saison achevée, auront été versés ou prélevés.

4. Il sera remis à chacun des clubs du District de Football de Loire-Atlantique :

- Questionnaire de Désidérata mentionnant l'ensemble des terrains utilisables par chacune des équipes pour ces compétitions et entraînements ;

Ces documents constituent la confirmation d'engagement de chaque équipe du club.

5. L'ensemble du dossier devra être retourné au District de Football de Loire-Atlantique avant les dates limites fixées par le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Les retards constatés à la réception des dossiers seront sanctionnés par une amende fixée par le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

6. Tout engagement dans une compétition organisée par le District de Football de Loire-Atlantique vaut acceptation des présents règlements ainsi que du règlement spécifique à la compétition dans laquelle l'équipe est engagée

En conséquence, le club ci-dessous ayant confirmé son engagement après la date de clôture est amendé de la somme de 30 € :

502031 : St-Brévin AC 4

3. Tirage du 1^{er} tour de la Coupe du District Albert Bauvineau et du Challenge du District Albert Charneau

Les premiers tours de la Coupe du District et du Challenge du District auront lieu le 04 Octobre 2020.

198 équipes se sont engagées pour la Coupe du District Albert Bauvineau

188 équipes se sont engagées pour le Challenge du District Albert Charneau

Coupe du District Albert Bauvineau

Les équipes qualifiées en Coupe de France et en Coupe des Pays de la Loire sont exemptes du 1er tour ainsi que l'équipe 1 du club d'Héric

Les horaires des rencontres sont fixés à 15 h 00 à l'exception des matchs en lever de rideau fixés à 12 h 30 par la Commission.

Challenge du District Albert Charneau

Sont exemptes du 1er tour : Besné 1, Châteaubriant Osmanlisport, Le Gavre(CPL), Nantes Etoile du Cens(CPL), Nantes Racc 1, Orvault Bugallière 1, Sion Lusanger 1, St-Julien de Vouvantes, St-Mars de Coutais, St-Nazaire Ump, Villepot Us.

Les horaires des rencontres sont fixés à 15 h 00 à l'exception des matchs en lever de rideau fixés à 12 h 30 par la Commission.

Le calendrier est établi ainsi pour la compétition :

- Deuxième tour : 07 Février 2021
- 32èmes de finale : 21 Février 2021
- 16èmes de finale : 07 Mars 2021
- 1/8èmes de finale : 28 Mars 2021
- ¼ de finale : 02 Mai 2021
- ½ finales : 23 Mai 2021
- Finale : 20 Juin 2021

4. Divers

En raison du report de rencontres de Coupe de France au dimanche 27 septembre 2020, la rencontre de championnat suivante est reportée à une date ultérieure :

Seniors D1C : N° 22869230 Savenay Malville FC 1 / Pontchâteau AOS 1

5. Courriels

. FC 3 Rivières du 17.09.2020

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

. Besné JA du 18.09.2020

Pris connaissance. La Commission ne peut pas faire plus que de ce qu'elle a mis en place pour le maximum de concordances demandées

. St-Brévin AC du 21.09.2020

Pris connaissance.

. Nantes Panfricaine du 24.09.2020

Pris connaissance. Le Directeur a rendu réponse.

Le Président,
Alain Le Viol



Le secrétaire,
Georges Le Glédic

